



Prix des produits pétroliers

Une nouvelle augmentation qui ne devrait pas surprendre !

Quelques semaines après la première augmentation des prix des produits pétroliers à la pompe, le Togo enregistre une nouvelle augmentation. C'est une situation qu'aucun Togolais n'aurait souhaité vivre. Il faut en effet s'attendre à ce que cela aggrave la situation de vie chère en cours dans le pays. Mais pour être ...



PAGE 3

ECONOMIE



Port sec franc d'Adétikopé

Ses atouts expliqués aux représentants des pays de l'Hinterland

Le ministre de l'Économie maritime, de la Pêche et de la Protection côtière, Kokou Edem Tengué, a rencontré mardi 10 mai les représentants des pays de l'Hinterland. Au cours de cette réunion organisée dans le cadre de la redynamisation des activités du port sec franc d'Adétikopé, les participants ont été ...

PAGE 5

ACTUALITE



Festival La Marmite

Les chefs du Fesma à l'honneur à la Journée de l'Europe

Les chefs du Festival La Marmite qui se tient du 09 au 15 mai 2022 ont marqué la Journée de l'Europe célébrée lundi 9 mai à Lomé. Différents mets ont été présentés par les chefs cuisiniers du Festival La Marmite aux invités de la Journée de l'Europe. Ceci annonce les couleurs de la première édition de ce festival qui se tient du 9 au 15 mai et placé sous le thème : « cuisine africaine ...

PAGE 5

ECONOMIE

Télécommunications

Togocom innove avec de nouvelles offres fibre adaptées aux besoins

Le Groupe Togocom, opérateur télécom du Togo, a officiellement lancé ses nouvelles offres fibre, hier mardi 10 mai 2022, lors d'un point de presse tenu ...

PAGE 4

Yabre Dago

Une riche expérience d'administrateur au service de la Ceni

Un mois après sa mise en place, la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) a élu son bureau. L'institution en charge de l'organisation des prochaines élections a à sa tête, Yabre Dago, un Togolais qui dispose d'une riche expérience dans l'administration publique.



PAGE 11

Sécheresse et désertification

Une situation qui préoccupe les dirigeants au plus haut niveau

En marge de la 15e Conférence des Parties (COP 15) à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), les chefs d'Etat et de gouvernement se sont réunis le lundi 9 mai à Abidjan en Côte d'Ivoire pour des partages d'expériences et aussi pour prendre des résolutions fermes en faveur de la restauration des terres. Le président du Togo Faure Gnassingbé y a pris une part active. La situation de sécheresse et de désertification que l'on observe à plusieurs endroits du globe préoccupe les dirigeants au plus haut niveau.

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Aviation civile au Togo : de nouveaux inspecteurs pour renforcer la sécurité

L'Agence nationale de l'Aviation civile (ANAC) renforce sa sécurité. 5 nouveaux inspecteurs ont prêté serment il y a quelques jours, rejoignant ainsi le corps des agents qualifiés à superviser la navigation aérienne civile nationale.

Ces nouveaux agents, spécialisés en sauvetage et en lutte contre les incendies des aéronefs auront entre autres pour mission de veiller à l'application de la réglementation en matière d'aviation civile ainsi que la supervision des équipements aéroportuaires et le filtrage des ...

PAGE 3



SOMMAIRE

Port sec franc d'Adétikopé
Ses atouts expliqués aux représentants des pays de l'Hinterland



P 5

Cop 15 Abidjan 2022
Un humain sur deux souffre des impacts de la dégradation des terres



P 10

Foire dédiée aux personnes handicapées
Obi Tchamsi au service de « Mon Beau Village »



P 11

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Afanvi Yawa, revendeuse de pagnes à Kpalimé

Si les femmes entreprenaient par nécessité, elles sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses à se lancer par envie et par détermination. AFANVI Yawa, entrepreneure dans l'âme est revendeuse de pagnes à Kpalimé. Malgré les difficultés, surtout après le décès de son père au début des années 2000, elle refuse d'être marginalisée ou réduite au rang très « traditionnel » de la femme au foyer vouée à la maternité et se lance dans la revente de pagnes. Bénéficiaire FNFI, elle a pu s'autonomiser.

PARCOURS

Le réveil affiche 9 heures ce matin-là. AFANVI Yawa, l'air détendu, vient d'ouvrir sa boutique de pagnes au Grand marché de Kpalimé. Son premier réflexe est d'allumer son téléphone portable car pour cette autodidacte en e-commerce qui vient de suivre une formation en entrepreneuriat numérique, vendre ses pagnes sur internet est une nécessité. En effet, le pagne autrefois réservé uniquement répond désormais à tout type de couture et intéresse les jeunes de Kpalimé. « Ma clientèle est surtout constituée de femmes, mais j'ai clients très jeunes aussi. Pour fidéliser ces derniers, j'utilise surtout WhatsApp et je suis en contact permanent avec eux », confie AFANVI Yawa.

Mais le rêve de dame AFANVI Yawa aurait pu virer au cauchemar après le décès de son père au début des années 2000. Elle rejoint alors sa grande sœur pour quelques années, puis se marie et devient femme au

foyer. Très rapidement, le besoin d'avoir une Activité Génératrice de Revenus pour participer activement aux besoins de sa famille et aider son mari se fait sentir. C'est ainsi qu'elle découvre le FNFI par l'entremise d'une amie en 2015. « Je cherchais à m'en sortir. Et c'est là qu'une amie m'a parlé du FNFI. Nous avons fait un groupement de 5 personnes pour avoir le prêt FNFI » se rappelle-t-elle. Et elle complète. « Vers fin 2015, j'ai pu obtenir alors un premier prêt de 30 000 FCFA, ce qui m'a permis d'acheter quelques pagnes et mon business a commencé ».

Avec son épargne et les prêts successifs obtenus, elle réussit à ouvrir une boutique pour mieux servir sa clientèle.

SURMONTER LES DEFIS

Si tout le monde peut en théorie le devenir, n'est pas entrepreneure qui veut. Réussir dans les affaires requiert un certain nombre de qualités et de compétences qui ne s'acquièrent pas



AFANVI Yawa

toutes sur les bancs de l'école. AFANVI Yawa en fait la preuve, manifestant une forte personnalité qui l'a aidé à faire face aux différents défis et difficultés qu'elle rencontre au quotidien. C'est en cela que s'exprime l'essence même de la femme Togolaise : espoir, courage et persévérance. Des valeurs qui lui permettent aujourd'hui d'être une opératrice économique connue et admirée de la ville de Kpalimé. « Mon chiffre d'affaires mensuel tourne autour 600 mille FCFA et mon bénéfice net 150 000 FCFA » Grace à son commerce,

AFANVI Yawa participe également au bien-être des membres du foyer avec efficacité et ne cesse de gagner en légitimité au sein de sa communauté.

L'ACCES AU FINANCEMENT

L'accès au financement a été un frein pour AFANVI Yawa. Grace au FNFI, elle a pu se lancer et est devenue une femme autonome.

Les success stories FNFI à l'instar de dame AFANVI Yawa attestent des incroyables retombées positives de la participation des femmes à la vie économique pour les

familles et les communautés. Sans oublier qu'en multipliant les entreprises détenues par des femmes, on multiplie aussi les sources d'emplois. Parmi ses objectifs, AFANVI Yawa rêve d'ailleurs de recruter. Elle nous confie : « Mon objectif, c'est d'avoir une boutique beaucoup plus grande et surtout aller faire mes achats en gros à l'extérieur. Il me faudra du personnel ». Ce rêve, elle pourra le réaliser avec le FNFI, car bénéficiaire en fin des cycles des produits FNFI, elle est éligible pour le produit Nkodédé

Ceci est un programme du ministère chargé de l'inclusion financière et de l'organisation du secteur informel



fnfi
Fonds National de
la Finance Inclusive



Récupéré N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG_LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafer

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina

Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari

Responsable web:
Carlos Amevor

Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Félix Tagba

Edodji Nadia

Attipoe Edem Kodjo

Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla

Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél: (+228) 97 10 01 00 / 90 03 46 92

Graphiste:
Eros Dagoudi

Imprimerie: Direct Print

Distribution : TogoMatin
Tirage : (2000 exemplaires)

DERNIERES HEURES

... personnes et des biens. Afin de faciliter leur insertion, « Ils seront parrainés par les anciens inspecteurs pendant

un an. Ces derniers jugeront s'ils sont aptes à exercer leur mission sans corruption », a précisé Dokissime Gnama

Latta, directeur général de l'ANAC. Au Togo, l'objectif « Zéro Accident » est l'un des crédos

de l'aviation civile. Plusieurs initiatives sont prises pour atteindre ce résultat.

Depuis juin 2021, un programme national de sécurité est envisagé.

Prix des produits pétroliers

Une nouvelle augmentation qui ne devrait pas surprendre !

Quelques semaines après la première augmentation des prix des produits pétroliers à la pompe, le Togo enregistre une nouvelle augmentation. C'est une situation qu'aucun Togolais n'aurait souhaité vivre. Il faut en effet s'attendre à ce que cela aggrave la situation de vie chère en cours dans le pays. Mais pour être franc, cette nouvelle augmentation était-elle évitable ? Au moment où les prix connaissent des sommets dans certains pays de la sous-région, pouvait-on y échapper ?

Lorsque la situation se dégradait au niveau international en début d'année et que les prix dans les pays voisins évoluaient de façon importante, les Togolais avaient compris que les prix des produits pétroliers qui étaient longtemps restés à des niveaux supportables, allaient tôt ou tard flamber. C'est ainsi que le 28 mars 2022, le gouvernement togolais a procédé à l'augmentation des prix des produits pétroliers.

Mais, les Togolais craignaient une nouvelle augmentation. À la manière dont les prix évoluaient sur le marché

international, cela ne devrait pas surprendre. Il est vrai que beaucoup ne s'attendaient pas à ce que cela arrive dans un intervalle aussi court, surtout que le secrétaire général du gouvernement, Kanka-Malick Natchaba a démenti la semaine dernière, des informations concernant une probable augmentation des prix des produits pétroliers. La nouvelle augmentation tant redoutée est enfin arrivée. « Compte tenu de la hausse des prix des produits pétroliers à l'international et de l'évolution continue du cours du dollars, le gouvernement décide pour compter de ce mardi



Kodjo Adedze, ministre du Commerce

10 mai 2022 à 00 heure, de l'ajustement des prix des produits pétroliers à la pompe », écrit le gouvernement dans un communiqué publié lundi dernier.

Désormais, le super sans plomb est à 625 FCFA le litre (prix subventionné). Selon le gouvernement, le prix sans subvention devait être à 864 FCFA.

Cela fait une subvention de 239 FCFA le litre. Le gasoil est désormais à 660 FCFA. On devait être à 771 FCFA (subvention de 111 FCFA le litre). Le pétrole lampant est à partir d'hier à 580 FCFA. Sans subvention, le prix devait être à 693 FCFA (subvention de 113 FCFA le litre). Enfin, le mélange 2 temps est vendu depuis hier à 718 FCFA. Il y a une subvention de 222 FCFA

le litre, sinon le prix devait être 940 FCFA. « Nonobstant cet ajustement, le montant global de la subvention pour le mois de mai 2022 est estimé à douze milliards cent trente-six millions cent trente-quatre mille trois cent quatre-vingt-quatre de francs CFA (12 136 134 384 FCFA), maintenant ainsi les efforts de soutien au pouvoir d'achat », précise le communiqué du gouvernement. Certaines questions se posent toujours : à quand la prochaine augmentation? Jusqu'à quand le gouvernement pourra-t-il tenir dans sa politique de subvention ? À l'avenir, peut-être qu'il faut faire les augmentations qui s'imposent durant une période donnée, en un seul temps. Cela évitera sans doute les déboires que le gouvernement connaît dans cette nouvelle augmentation.

Edem Dadzie

Sécheresse et désertification

Une situation qui préoccupe les dirigeants au plus haut niveau

En marge de la 15e Conférence des Parties (COP 15) à la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), les chefs d'Etat et de gouvernement se sont réunis le lundi 9 mai dernier à Abidjan en Côte d'Ivoire pour des partages d'expériences et aussi pour prendre des résolutions fermes en faveur de la restauration des terres. Le président du Togo Faure Gnassingbé y a pris une part active. La situation de sécheresse et de désertification que l'on observe à plusieurs endroits du globe préoccupe les dirigeants au plus haut niveau.



Faure Gnassingbé

Cette rencontre internationale visait à apporter un nouvel élan

politique aux délibérations des Parties, faire progresser le programme

de neutralité en matière de dégradation des terres et attirer spécifiquement

l'attention sur les questions de sécheresse et de restauration des terres. Faure Gnassingbé et ses pairs ont ainsi eu l'occasion de partager leurs expériences de leadership dans les perspectives de l'ODD 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres). Lors de ce sommet, les dirigeants ont également discuté des mécanismes pour renforcer la résilience des populations affectées par la sécheresse. Le Togo a profité de l'occasion pour formuler des propositions concrètes conformément aux initiatives nationales pour la promotion de la foresterie communautaire, la restauration des terres, des paysages forestiers et l'augmentation du potentiel forestier. Le chef de l'Etat et

ses pairs africains ont exprimé de profondes préoccupations face à la récurrence et à la gravité des épisodes de sécheresse, la dégradation des terres et leurs impacts environnementaux, sociaux et économiques. Ils ont également discuté des mécanismes innovants pour renforcer la résilience des populations affectées par la sécheresse. Pour rappel, notre pays dispose d'un Plan national de lutte contre la sécheresse et la désertification, et a lancé le 1er juin dernier, une campagne nationale d'envergure de reboisement et d'enrichissement de la biodiversité, avec pour ambition de planter un milliard d'arbres d'ici à 2030.

La rédaction

Télécommunications

Togocom innove avec de nouvelles offres fibre adaptées aux besoins

Le Groupe Togocom, opérateur télécom du Togo, a officiellement lancé ses nouvelles offres fibre, hier mardi 10 mai 2022, lors d'un point de presse tenu à son siège à Lomé. La filiale a innové avec des tarifs mensuels alléchants et de nouveaux débits de connexion, dont celui de 15 000 FCFA par mois.



Sémé Amedon

Offrir à tous, un accès égalitaire à la technologie numérique et aux innovations d'aujourd'hui et de demain, telle est l'une des missions prioritaires de Togocom qui s'investit, chaque jour, pour apporter et rendre plus accessibles les meilleures

solutions à l'ensemble de la population togolaise sur l'ensemble du territoire national. Les offres fibre Togocom sont revues avec l'introduction d'une offre grand public de 10 Mbps à 15 000 FCFA, l'augmentation du débit des offres existantes et

la disponibilité d'offres fibre de 200 Mbps et de 300 Mbps de vitesse pour les clients plus exigeants en matière de performance.

Les nouvelles offres fibre de Togocom se présentent comme suit: jusqu'à 10 Mbps, forfait mensuel de

15 000 FCFA - jusqu'à 25 Mbps, forfait mensuel de 25 000 FCFA - jusqu'à 60 Mbps, forfait mensuel de 30 000 FCFA - jusqu'à 80 Mbps, forfait mensuel de 55 000 FCFA - jusqu'à 100 Mbps, forfait mensuel de 75 000 FCFA - jusqu'à 200 Mbps, forfait mensuel de 125 000 FCFA et jusqu'à 300 Mbps, forfait mensuel de 200 000 FCFA.

Ainsi pour chaque profil client, qu'il soit un particulier, un professionnel ou une entreprise, la puissance de la fibre répond et s'adapte désormais à chaque besoin suivant les usages et les exigences en matière de solution de communication électronique. Au-delà du confort d'utilisation qu'elle apporte, la Fibre Togocom est essentielle à notre pays que ce soit sur le plan économique, social et éducatif.

Selon Sémé Amedon, Senior manager marketing & business solutions chez Togocom, « Togocom est le premier opérateur au Togo à proposer la fibre optique jusque chez l'abonné dans huit villes en régions. En

dehors de Lomé, la fibre Togocom est aujourd'hui disponible dans les villes de l'intérieur notamment Cinkassé, Dapaong, Kara, Sokodé, Kpalimé, Atakpamé, Tsévié et Aného. Après cette grande avancée dans le processus de transformation digitale du Togo, les nouvelles offres viennent à point nommé avec plus d'accessibilité et plus de puissance pour répondre plus efficacement à chaque besoin en fonction des usages et exigences de chaque profil client qu'il soit particulier, professionnel ou entreprise », a-t-il déclaré lors du point de presse de lancement des offres.

Togocom, premier opérateur au Togo à proposer la fibre optique jusque dans huit villes en régions, dispose désormais d'une offre de débit de 300 Mbps. Le groupe a été reconnu par Speedtest8 by Ooklas comme ayant le réseau le plus étendu et le plus rapide du pays et est le seul opérateur télécom au Togo à avoir déployé la Fibre en régions depuis octobre 2021.

Attipoe Edem Kodjo

Pack BUSINESS
Pour grandir

www.boa.togo.com

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

STOP COVID-19

Festival La Marmite

Les chefs du Fesma à l'honneur à la Journée de l'Europe

Les chefs du Festival La Marmite qui se tient du 09 au 15 mai 2022 ont marqué la Journée de l'Europe célébrée lundi 9 mai à Lomé.

Différents mets ont été présentés par les chefs cuisiniers du Festival La Marmite aux invités de la Journée de l'Europe. Ceci annonce les couleurs de la première édition de ce festival qui se tient du 9 au 15 mai et placé sous le thème : « cuisine africaine : les enjeux du consommer local et les nouveaux modes d'alimentation ». La Journée de l'Europe a été également l'occasion de célébrer la cuisine togolaise et africaine. Un colloque international s'est également tenu

mardi 10 mai à l'Université de Lomé sur le thème « Gastronomie et enjeux contemporains », avec à la clé la dégustation des mets des 5 régions du Togo. Au cours de la Journée de l'Europe, l'ambassadeur de l'Union européenne au Togo est revenu sur les relations entre le Togo et l'Europe. « Le Togo et l'Europe partagent les mêmes valeurs, dont la promotion de la paix, du bon voisinage, de la démocratie et des droits et libertés. La Journée de l'Europe est donc une occasion



Robert Dussey et Joaquín Tasso Vilallonga

pour nous, Togolais et Européens, de célébrer tout ce qui nous unit. A l'heure où nous célébrons 60 années de relations entre le Togo

et l'Union européenne, je puis oser dire que nos liens n'ont jamais été aussi forts qu'aujourd'hui », a précisé Joaquín Tasso Vilallonga.

Le ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration régionale et des Togolais de l'extérieur, qui a pris part à cette rencontre a salué les actions de l'Union pour accompagner le Togo. « L'Union européenne demeure un partenaire fiable de l'Afrique, aussi bien dans le cadre du partenariat ACP-UE renouvelée que dans la coopération Europe-Afrique... », a souligné le professeur Robert Dussey. Il a exprimé la disponibilité du gouvernement à œuvrer au renforcement des liens de coopération et de solidarité avec l'Union européenne.

Félix Tagba

Numérique

Le Togo veut lutter contre la pauvreté à travers l'utilisation des données et des évidences

La directrice exécutive d'Innovations for poverty action (IPA), Annie Duflo a été reçue lundi 9 mai à Lomé par le chef de l'Etat, Faure Gnassingbé. Le Togo veut se baser sur les données pour lutter contre la pauvreté.



Faure Gnassingbé et la délégation d'IPA

En effet, le pays veut s'appuyer sur le numérique pour créer de la richesse et lutter efficacement contre la pauvreté. D'où la collaboration avec cette organisation américaine qui utilise les données et les évidences pour guider les décisions et programmes sociaux contre la pauvreté. « C'était un grand honneur et un grand plaisir d'échanger avec le président de la République. Notre mission, c'est d'établir un partenariat pour soutenir l'Agence nationale d'identification (ANID) dans le développement

d'un registre social et l'utilisation de données et d'évidences pour contribuer à la prise des décisions » a déclaré Annie Duflo.

Les actions de l'IPA, ses interventions dans les différents pays et ce qu'elle peut apporter au Togo dans la lutte contre la pauvreté ont été présentés au chef de l'Etat. Selon la présidence, Annie Duflo a également exprimé sa gratitude au président de la République pour son implication dans la concrétisation de ce partenariat entre l'ANID et

l'IPA. Une fois acté, le partenariat entre les deux institutions permettra au Togo d'utiliser les méthodes innovantes pour lutter contre la pauvreté au regard de l'expérience dont dispose l'IPA dans le domaine.

L'organisation va mettre en place un laboratoire intégré au sein de l'ANID pour former les équipes togolaises. IPA intervient dans plusieurs pays en les accompagnant à rendre leurs politiques publiques plus efficaces et efficientes.

La rédaction

Port sec franc d'Adétikopé

Ses atouts expliqués aux représentants des pays de l'Hinterland

Le ministre de l'Economie maritime, de la Pêche et de la Protection côtière, Kokou Edem Tengué a rencontré mardi 10 mai les représentants des pays de l'Hinterland. Au cours de cette réunion organisée dans le cadre de la redynamisation des activités du port sec franc d'Adétikopé, les participants ont été entretenus sur différents sujets dont les atouts de cette infrastructure.



Vue partielle des participants

Cette rencontre avec le ministre chargé de l'Economie maritime a vu la participation des représentants du Burkina Faso, du Mali et du Niger. L'objectif est de mieux informer les représentants des différents pays de l'hinterland sur les procédures de transfert du port maritime au port sec de la PIA (Plateforme industrielle d'Adétikopé). Une vidéo de la nouvelle procédure de transfert des conteneurs a été présentée aux participants. La réunion permet de mettre en place une bonne coordination des actions des différents acteurs pour améliorer les processus de transfert. Les participants ont été sensibilisés sur les atouts du port sec. Ces atouts sont relatifs notamment à la célérité des opérations, au rapprochement des conteneurs en transit des pays de l'hinterland, à la centralisation des formalités pour les conteneurs en transit avec le guichet unique de la PIA, à la réduction des coûts cachés (stationnement, surestaries), du temps de transit (- 2 à 3h) et de la distance pour les pays de l'Hinterland. Etendu sur un espace de 20.25 hectares pour une capacité de 12.500 conteneurs simultanément, le port sec dispose d'une installation sécurisée, améliorée et sans tracasserie et reste une infrastructure innovante pour faciliter le commerce avec les pays de l'Hinterland.

Félix T.

Cop15

Crever l'abcès de la désertification

Plus de 196 pays participent depuis lundi 9 mai 2022 à Abidjan en Côte-d'Ivoire, aux travaux de la Cop 15 de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD). A cette rencontre une douzaine de chefs d'Etat, de gouvernement et des délégués notamment des acteurs politiques, des représentants de la société civile et des experts environnementalistes, échangent sur les grands enjeux de cette Cop15 consacrée à la désertification pour trouver des solutions pouvant atténuer les conséquences de la progression de la sécheresse en Afrique et dans le monde. Le Togo est représenté par son président, Faure Gnassingbé. Il va au cours des discussions formuler des propositions concrètes, conformément aux initiatives nationales pour la promotion de la foresterie communautaire, la restauration des terres, des paysages forestiers et l'augmentation du potentiel forestier.

La Cop15 entend apporter un nouvel élan politique aux mécanismes devant renforcer la résilience des populations affectées par la sécheresse. Les politiques et les experts devront faire progresser le programme de neutralité en matière de dégradation des terres, et attirer spécifiquement l'attention des opinions sur les questions de restauration des terres. La sécheresse menace des millions de personnes un peu partout sur le continent africain. Les thèmes de préservation et de restauration des écosystèmes terrestres, de migration et du droit de propriété seront aussi au cœur des discussions. Le 17 juin 1992, l'Organisation des Nations unies (ONU), a adopté la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) afin de nous rappeler les dangers de la désertification et de la sécheresse dans le monde. Selon l'UNCCD, la désertification est la dégradation des sols dans les zones arides et semi-arides. Quand les sols sont fragilisés, le couvert végétal s'amenuise et le climat impitoyable fait le reste. Ainsi, lutter contre la désertification et la sécheresse, c'est mettre un point d'honneur à apporter une pierre à la stabilité écologique, et surtout, relever un défi face au dérèglement climatique. Le Togo n'est pas du reste.

La désertification : une mauvaise herbe mondiale



Faure Gnassingbé (à gauche) à la Cop15

La désertification est un problème mondial, qui affecte la sécurité écologique de la planète, l'élimination de la pauvreté, la stabilité socioéconomique et le développement durable. Les populations démunies qui vivent dans les zones arides sont aux prises avec des difficultés multiples : perte de revenus, insécurité alimentaire, détérioration de la santé et précarité des régimes fonciers. Elles sont souvent obligées de migrer vers des zones qui ne sont pas touchées par la désertification dans l'espoir de trouver une vie meilleure. Les sécheresses plus fréquentes et

plus graves que vont engendrer les changements climatiques risquent d'exacerber encore le phénomène de désertification. Cela représente 4 milliards d'hectares de terres émergées (soit 1/3 de la surface du globe) ou encore 1/5ème de la population mondiale. Chaque année, ce sont des milliers d'hectares de sols fertiles qui disparaissent. 30% du territoire des Etats-Unis est affecté par la désertification. Le nombre de personnes touchées directement par le problème est en forte croissance et on estime que 280 000 personnes sont mortes des suites de la sécheresse entre 1990 et 2000.

Entre paramètres, enjeux et impacts



Les principales causes de la désertification sont les variations du climat et les activités humaines. A cela il faut ajouter d'autres causes qui peuvent créer des situations susceptibles de conduire à la désertification comme le déplacement de réfugiés pendant les périodes de conflits, une utilisation des sols ou une protection de l'environnement inadaptée, des facteurs socio-économiques et politiques spécifiques. Variations du climat : lorsque les températures sont élevées pendant plusieurs mois et que les précipitations atteignent des minima, elles provoquent des sécheresses qui empêchent la végétation de se développer. Activités humaines en liaison avec l'augmentation rapide de la population : ces 2 phénomènes jouent un rôle important sur la désertification et ils sont principalement liés à l'agriculture.

En premier lieu, ces dernières décennies ont connu une augmentation considérable de la croissance démographique et les populations se sont progressivement sédentarisées. Elles ont donc modifié les modes d'usage des terres en zone sèche, sans tenir compte de la biodiversité. En second lieu, et totalement liée à la pression démographique, la production agricole a connu un accroissement sur un espace identique et a donc entraîné une surexploitation des terres qui épuise les sols, le surpâturage qui

aboutit à la destruction du couvert végétal protégeant le sol contre l'érosion, le déboisement qui détruit les arbres maintenant la terre sur le sol, le bois étant la principale source d'énergie domestique et les mauvaises pratiques d'irrigation qui entraînent une augmentation de la salinité et assèchent parfois les cours d'eau alimentant les grands lacs.

Les impacts les plus visibles se situent au niveau de l'environnement, car la désertification rend les terrains inondables, ce qui entraîne une salinisation des sols, et donc une détérioration de la qualité de l'eau. En second lieu, l'impact est aussi économique. En effet, au niveau planétaire le manque à gagner s'élève, selon la Banque mondiale, à 42 milliards de dollars pour les régions touchées par la désertification (paradoxalement, le coût annuel de la lutte contre la désertification est seulement de 2.4 milliards). Enfin, la dégradation des sols entraîne la pauvreté et la migration de masse à cause des famines qu'elle génère (environ 60 millions de personnes partiront des zones désertifiées de l'Afrique sub-saharienne pour le Maghreb et l'Europe entre 1997 et 2020). Tous ces phénomènes ont, de manière logique, des effets considérables sur les populations, comme la baisse de la production et de la productivité alimentaire, des risques de famines, une augmentation des migrants climatiques et des coûts considérables pour lutter contre la désertification.

La désertification au Togo : des mesures face à la triste réalité ?

Au Togo, les populations ont progressivement surexploité les ressources naturelles forestières pour assurer leur

subsistance. Les aléas climatiques (sécheresses récurrentes et pluies intenses à l'origine d'inondations répétées), les déboisements

massifs ont entraîné la dégradation progressive des terres. L'érosion et la baisse de fertilité des sols, la réduction du couvert végétal, la baisse de la production agricole, la réduction de la pluviométrie et du niveau des cours d'eau, la réduction des terres de parcours ne sont que les conséquences de la dégradation des terres de nos jours, sur l'ensemble du territoire national ; chaque milieu géographique ayant sa spécificité. Aux éléments précités, il faudra ajouter : la diminution des superficies cultivables en terres par érosion et/ou par recouvrement des bonnes terres par des alluvions et/ou colluvions infertiles et aussi par la perte de la biodiversité animale et végétale.

Conscient de ces phénomènes de dégradation de l'environnement, le Togo a ratifié plusieurs conventions internationales et accords multilatéraux de protection de l'environnement dont les trois conventions de la génération

de Rio, à savoir biodiversité, changement climatique et lutte contre la désertification.

En 2018 au Togo, autour du thème "La terre a une vraie valeur. Investissez-y", la célébration fait office de tribune pour transmettre aux populations le message du secrétaire exécutif de la convention des Nations unies sur la lutte contre la dégradation des terres et la désertification ; pour sensibiliser davantage les populations sur les risques de la dégradation des terres et attirer leur attention sur l'importance de la protection des ressources naturelles. C'est également le lieu de vulgarisation des cibles nationales de neutralité en matière de la dégradation des terres mais aussi de promotion des bonnes pratiques de gestion durable des terres. Célébration organisée par le ministère de l'Environnement et des ressources forestières avec l'appui technique et financier de la FAO.

Source: Togotimes

est riche. On rencontre aussi des espèces migratrices notamment des mammifères (Baleine, Dauphin etc.), des reptiles (tortues) et

des oiseaux. La diversité des écosystèmes a favorisé une grande variété de la flore et de la faune du Togo.

Biodiversité et écosystèmes au Togo



Le reboisement, une des solutions

La biodiversité au Togo est perçue à travers ses composantes que sont les écosystèmes aquatiques et terrestres, la flore et la faune. Les écosystèmes togolais, très diversifiés, comprennent aussi bien des écosystèmes terrestres qu'aquatiques qui sont malheureusement en perpétuelle dégradation suite aux nombreuses pressions anthropiques. On distingue les écosystèmes terrestres constitués de forêts semi-décidues, de forêts sèches et de forêts claires, des forêts galeries et ripicoles de savanes guinéennes et soudaniennes. Les écosystèmes aquatiques sont constitués d'écosystèmes fluviaux, lacustres, marins, piscicoles, des retenues d'eau et d'un écosystème particulier, les mangroves. Les écosystèmes fluviaux regroupent les bassins fluviaux dont le bassin de la Volta, le bassin du Mono, le bassin du Zio-Haho. La flore est constituée

d'algues et de nénuphars. La faune est riche en diverses espèces de poissons et de crustacés. Les écosystèmes lacustres comprennent les lagunes, les mares artificielles ou naturelles, temporaires ou permanentes. La flore est constituée d'algues (mal connues), de nénuphars, mais aussi de plantes envahissantes telles que les laitues d'eau, la jacinthe d'eau et des lentilles. La faune est dominée par des poissons. Les écosystèmes marins sont constitués essentiellement de sables, de deux zones rocheuses et des ressources vivantes notamment les algues, les poissons, les mammifères marins et les reptiles dont certains sont menacés de disparition. La flore sous-marine est très mal connue, à l'exception des algues dont quelques peuplements du beach-rock ont fait l'objet d'inventaires sommaires à des fins pédagogiques. La faune marine

Faune et flore togolaise



Redorer la terre

La flore togolaise compte 3491 espèces terrestres et 261 espèces aquatiques représentant tous les groupes systématiques actuellement recensés sur le territoire national. Une seule espèce végétale, *Phyllanthus rouxii* (Euphorbiaceae) poussant sur les collines ferrugineuses au nord de Bassar est signalée comme endémique. Plusieurs espèces sont menacées d'extinction, en danger ou vulnérables. L'inventaire de la faune togolaise a permis de recenser 3476 espèces dont 2312 espèces terrestres, 1146 aquatiques et 18 espèces terrestres domestiques (Mammifères, Oiseaux) ; trois

espèces d'amphibies sont endémiques au Togo. Il s'agit de *Conraua derooi* dans les forêts semi-décidues de Kloto (Région des Plateaux), *Aubria subsubgillata* à Kovié (Région Maritime), *Bufo togoensis* dans le Massif d'Adélé (Région Centrale). Quatre espèces de tortues marines migratrices fréquentent les côtes togolaises soit pour y pondre (*Chelonia mydas*, *Lepidochelys olivacea*, *Dermochelys coriacea*), soit pour s'alimenter (*Eretmochelys imbricata*). Les dauphins et les baleines sont également présents dans les eaux marines togolaises. Source: Centre d'échange d'informations sur la biodiversité.

Secrets d'un environnement porteur

En la matière, la panacée n'existe pas mais des solutions locales peuvent -et doivent- être mises en œuvre rapidement pour faire bouger les choses.

Parmi elles, et pas forcément très coûteuses, nous pouvons relever la régénération des sols et sa fertilisation grâce au compost et sa matière organique. Le reboisement est aussi une solution car les arbres permettent de fixer les sols, renforcer la fertilité et absorber l'eau lors des fortes précipitations. La technique ancestrale de la jachère constitue aussi une alternative intéressante. Pour que les pays touchés puissent combattre efficacement la désertification, les conditions doivent être propices. Il est difficile en effet pour les gouvernements et les communautés locales d'accorder toute l'attention voulue à une situation critique si la simple survie constitue une préoccupation

de chaque instant. Par ailleurs, il est indispensable de garantir aux communautés locales des droits équitables et bien établis sur leurs terres, afin qu'elles soient motivées à en assurer la conservation. C'est pourquoi la Convention insiste sur la nécessité de créer un "environnement porteur" propre à favoriser un développement durable. La lutte contre la désertification ne peut se faire que sur le long terme. Les changements devront intervenir aussi bien au niveau international que local.

A la Cop15 d'Abidjan qui prend fin le 21 mai, l'orpaillage traditionnel et illégal sera aussi l'un des sujets sur la table de discussions. Cette question nuit aux espaces verts en Afrique de l'Ouest. En Côte d'Ivoire, c'est 60% du territoire qui est concerné. Des conventions sont attendues pour freiner ce mal.

Réalisé par Attipoe Edem Kodjo

ASSIGNATION EN PAIEMENT DE DOMMAGES ET INTERÊTS

L'an deux mil vingt-deux

Et le 20, 22 Avril et 05 Mai à 16 heures et 50 minutes.

A la requête de **madame Antoinette POFAGI**, demeurant et domiciliée à Cotonou (République du Bénin), quartier Filadji-Houto, de passages réguliers à Lomé ;

Assistée de la **SCP DOGBEAUVU & ASSOCIES**, Société d'avocats inscrite au Barreau du Togo, sise à Lomé Quartier Hanoakopé, 482, Rue Adabawere, 01 BP. 968 Lomé 01, Tél. 22 21 70 63, courriel : contact@dogbeavou-associés.com, représentée par son Gérant Maître **Sedjo Koffi DOGBEAUVU**, Avocat au Barreau du Togo, demeurant et domicilié *ex-qualités* au siège de ladite société ;

Fel Grégoire Bédjén 00229-0272994278
Barrister de Justice par la Cour d'Appel de Lomé
Tribunal de Première Instance de Lomé
Bénévoles au sein de la 1^{ère} et 2^{ème} Circuits
Togolais - Béninois
Immigré

Donné assignation à :

1. **Monsieur Mensah Séwar DOVI**, demeurant et domicilié à Lomé, quartier Kodjovakopé, Rue de l'Ogona, Tél. 90 71 99 33, où étant et parlant à :

Séwar DOVI (SAR) sa femme ainsi déclaré qui a reçu copie pour lui et refuse de signer les originaux.

2. **La succession de feu SITI Ayé Zounda** représentée par son représentant, demeurant et domicilié à Lomé, où étant et parlant à :

La succession de feu SITI Ayé Zounda étant intenable et le sieur Mensah Séwar DOVI ayant refusé de prendre l'exploit pour lui, j'ai conformément à l'article 8 du CPC Togolais, procédé par affichage dudit exploit à la porte de l'audience du Tribunal de Commerce de Lomé et par imitations dans

3. **Monsieur Olivier AGBOTON**, demeurant et domicilié à Cotonou (République du Bénin), de passages réguliers à Lomé, où étant et parlant à :

Sa personne ainsi déclaré qui a reçu copie et nie les originaux.

Monsieur le Conservateur de la Propriété Foncière à Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, à la Direction du Cadastre, de la Conservation Foncière et de l'Enregistrement

où étant et parlant à :

Sieur Wofa, Secrétaire à la Conservation Foncière ainsi déclaré qui a reçu copie et nie les originaux.

ORIGINAL

1

①

II. DISCUSSION

A- Nullité des conventions d'occupation de l'immeuble en cause

Il ressort de ces conventions qu'en contrepartie de l'occupation de l'immeuble « d'une contenance de 2a 79ca objet du titre foncier n°1321 RT » « madame POFAGI Veuve AGBOTON versera mensuellement à monsieur Mensah Séwar DOVI, la somme de deux cent mille (200 000) francs CFA à titre de loyers ».

La requérante n'a jamais été partie à ces conventions qui portent sur son immeuble. Mieux, elle n'a à aucun moment donné de mandat à monsieur Olivier AGBOTON afin de conclure quelque convention au nom et pour son compte.

Il échet au tribunal de céans de le constater et de lui déclarer inopposables les conventions d'occupation de cet immeuble.

B- Le droit de propriété de madame Antoinette POFAGI, une évidence

Monsieur Mensah Séwar DOVI a pris part à ces conventions en s'estimant propriétaire de l'immeuble en cause.

C'est à tort.

Aux termes des dispositions de l'article 669 alinéa 2 du Code foncier domanial le fuyé « peut établir le droit de propriété à partir de présomptions résultant de l'occupation paisible de longue durée, la première occupation, le partage des produits agricoles ou de chasse, la culture d'essences pérennes ou tous indices matérialisant l'emprise de l'une des parties sur l'immeuble litigieux ».

Les constructions ainsi que la clôture de l'immeuble sont interprétées par la loi comme des indices matérialisant l'emprise sur l'immeuble.

En l'espèce, dès 1990, la requérante a érigé sur sa parcelle un clôture toujours présente à ce jour. Mieux, depuis cette date à ce jour, elle a paisiblement occupé l'immeuble en cause sans qu'elle soit troublée dans sa jouissance. Il n'est pas superflutatoire de préciser que cette occupation a duré près de trente-deux (32) années sans interruption.

Mieux, depuis 2004, DHL occupe la parcelle objet du titre foncier n°9470 RT, laquelle utilise la parcelle en cause comme parking.

Quant à monsieur Mensah Séwar DOVI, il ne prouve pas ce droit de propriété dont il se prévaut.

Mieux, le fait le plus troublant est que malgré l'existence du mur érigé depuis 1990 par madame Antoinette POFAGI, les héritiers de feu SITI ont cédé l'immeuble tel quel sans

3

③

D'avoir à comparaître le Mardi 10 Mai 2022 à 08 heures du matin (08h 00), jours et heures suivant s'il y a lieu, à l'audience et par devant le Tribunal de Première Instance de Première Classe de Lomé siégeant en matière civile au Palais de Justice de ladite ville :

Après lui avoir rappelé qu'il est tenu de comparaître aux audiences et qu'à défaut une décision de défaut réputée contradictoire pourra être rendue contre lui sur les seules prétentions et pièces de ma requérante.

POUR :

I. FAITS :

Madame Antoinette POFAGI est propriétaire d'un immeuble urbain bâti objet du titre foncier n°9470 RT sis à Lomé sur le Boulevard Circulaire, d'une contenance superficielle de 5 ares 14 centiares (*Pièce n°1*).

Courant 1989, elle s'est vue proposer par feu DOSSEH AZONWOUBO, ancien Gérant de la PROMAICO SARL, l'achat d'un immeuble mitoyen au sien ayant la forme triangulaire et d'une contenance superficielle de 2 ares 79 centiares limité au nord par le Nouveau Boulevard Circulaire de 20 mètres, au sud par le lot TT 3477, à l'Est par le lot TT 1321 et à l'Ouest par le lot RT 9470. Ce qu'elle a accepté et a eu à lui verser une somme totale de trois millions (3 000 000) francs CFA (*Pièces n°2 et 3*).

La requérante s'est convaincue à acquérir en raison de la possession par la PROMAICO SARL d'un jugement confirmatif de propriété n°189 rendu le 09 avril 1985 par le Tribunal de première instance de première classe de Lomé (*Pièce n°4*). Cette décision non contestée à ce jour, a confirmé la vente de l'immeuble en cause intervenue entre la PROMAICO SARL et le sieur SITI Ayité Zounda au prix de cinq cent mille (500 000) francs CFA.

Dès le paiement du prix d'achat, la requérante s'est empressée d'ériger une clôture qui existe à ce jour et a introduit une procédure de distraction de cette parcelle qu'elle a confié à Maître Yao DZONOUKOU, Notaire à Lomé. Bien que la demanderesse ait rempli toutes les conditions posées par ledit notaire, la distraction souhaitée n'a pas été faite à ce jour (*Pièce n°5*). Depuis 2004 à ce jour, la parcelle abrite le parking de DHL INTERNATIONAL TOGO, locataire de l'immeuble objet du titre foncier n°9470 RT (*Pièce n°6*).

De 1990 à ce jour, la requérante a donc joui de l'immeuble en qualité de propriétaire sans en être troublée d'aucune sorte.

A son grand étonnement, monsieur Mensah Séwar DOVI vient lui réclamer la propriété dudit immeuble en se prévalant d'un titre foncier n°1321 RT, Vol VII, Folio 192. En outre, elle découvre fortuitement également, l'existence de conventions d'occupation de son immeuble conclues entre monsieur Olivier AGBOTON, son fils disant agir en son nom et pour son compte, et monsieur Mensah Séwar DOVI, se disant propriétaire de son immeuble (*Pièces n°6 et 7*).

Ce sont ces faits qui justifient la présente action.

2

②

distraction de la parcelle de cette dernière. Ils ont ensemble avec monsieur Mensah Séwar DOVI agité par mauvaise foi.

Dans ces conditions, le tribunal de céans constatera, souverainement que la requérante occupe paisiblement depuis 1990 l'immeuble en cause et a matérialisé son emprise sur ledit immeuble par l'érection d'une clôture.

En conséquence, il confirmera purement et simplement son droit de propriété sur ledit immeuble et enjoindra Monsieur le Conservateur de la Propriété Foncière à Lomé, de procéder à sa distraction de l'immeuble objet du titre foncier n°1321 TT.

C- La réparation des préjudices causés à madame Antoinette POFAGI

Comme précisé plus haut, l'immeuble objet du titre foncier n°9470 RT a été donné à bail à usage professionnel par madame Antoinette POFAGI à la DHL INTERNATIONAL TOGO. Ce bail n'a été rendu possible qu'en raison de la mise à sa disposition de l'immeuble ayant la forme triangulaire et d'une contenance superficielle de 2 ares 79 centiares qui lui sert à ce jour de parking.

Les intrusions de monsieur Mensah Séwar DOVI dans la jouissance paisible du droit de propriété de madame Antoinette ont eu pour conséquence la résiliation du bail pour compter du 30 avril 2022. Ce qui prive cette retraitée d'un revenu substantiel.

En outre, les troubles de jouissance intempestives dont est victime madame Antoinette POFAGI de la part de monsieur Mensah Séwar DOVI lui ont non seulement causé des dommages moraux mais également l'ont contraint à saisir la justice par le biais d'un conseil constitué à ses frais.

Mieux, les agissements des héritiers de feu SITI qui ne pourraient pas ignorer la vente de l'immeuble en cause et encore moins, l'érection d'un mur étranger sur ladite parcelle, sont des fautes ayant causé des préjudices à madame Antoinette POFAGI. En effet, en qualité de vendeur, ils sont à l'origine des préjudices subis par cette dernière à ce jour.

Conformément aux dispositions des articles 1382 et 1383 du Code civil en vigueur, il convient de les condamner solidairement et indivisiblement à réparer les préjudices causés à madame Antoinette POFAGI en lui payant la somme de deux cent millions (200 000 000) francs CFA.

PAR CES MOTIFS :

Voir venir les requis ;

S'entendre constater,

- que la requérante n'a jamais donné de mandat à monsieur Olivier AGBOTON afin de conclure quelque convention au nom et pour son compte et met au défi ce dernier de le prouver ;
- que la requérante occupe paisiblement depuis 1990 l'immeuble en cause et a matérialisé son emprise sur ledit immeuble par l'érection d'une clôture ;

4

④

Cop 15 Abidjan 2022

Un humain sur deux souffre des impacts de la dégradation des terres

La Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) a ouvert sa 15e Conférence des Parties (Cop 15) à Abidjan en Côte d'Ivoire le lundi 9 mai 2022. La sécheresse et la désertification sont des problèmes réels aggravés par la crise climatique et la destruction de la biodiversité. Au-delà des rencontres internationales, il est urgent que l'on puisse y trouver des solutions idoines afin d'inverser la tendance.



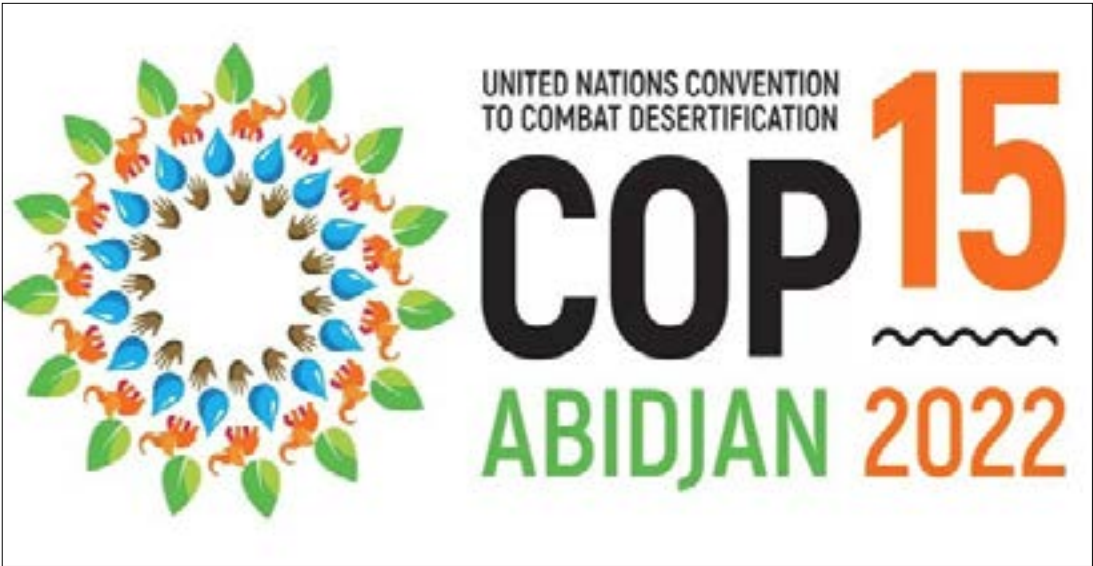
Ibrahim Thiaw

La désertification est un phénomène qui affecte les zones sèches partout dans le monde. Les estimations de la superficie totale des zones sèches touchées par la désertification varient considérablement selon la technique utilisée pour les calculer et le type de dégradation des terres considéré. Cependant, les récentes estimations s'accordent toutes sur le fait qu'au moins un tiers de la superficie des terres émergées du globe, soit environ 4 milliards d'hectares, est menacé de désertification, ce qui mettrait plus de 250 millions de personnes en situation précaire. Bien que la désertification soit un enjeu planétaire, elle touche certaines zones plus que d'autres.

Aujourd'hui, 319 millions d'hectares en Afrique sont menacés de désertification en raison de l'avancée du désert. D'après l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le désert se déplace à un rythme annuel de 5 km dans les zones semi-arides d'Afrique de l'Ouest. La zone du Sahel, le désert du Kalahari et la corne de l'Afrique sont particulièrement touchés. Le projet pharaonique de

la Grande muraille verte qui devait permettre de reverdir cette immense région du continent

renverser la tendance, l'avenir de notre pays pourrait être compromis. La région des Savanes,



africain, afin de repousser le désert qui menace désormais même les pays côtiers, peine à se concrétiser. Cela fait des années qu'on en parle, en dehors des grandes conférences et des promesses de financements, l'on ne voit pas grand-chose sur le terrain. Certains pays comme le Togo, prennent des initiatives et ils ont raison. Le taux de couverture forestière dans notre pays n'atteint pas 30%. Cela veut dire que plus de 70% du territoire national n'est pas couvert de végétation. On ne le dit pas souvent assez, mais, ce taux est très faible. Et si rien n'est fait pour

et un peu les régions de la Kara et Centrale vivent

biodiversité ; diminution de la capacité de stockage



La sécheresse rend pénibles les corvées d'eau

depuis longtemps des épisodes de sécheresse. La pluviométrie est devenue très instable partout au Togo.

du carbone dans les sols et accentuation du réchauffement climatique ; raréfaction des ressources et pénuries

d'eau. Voici maintenant les conséquences socio-économiques : augmentation de la pauvreté ; dégradation des conditions de vie ; insécurité alimentaire (famines) ; inégalités d'accès aux ressources naturelles ; migrations des populations ; conflits, apparitions de maladies. Selon les Nations unies, 50 millions de personnes pourraient être déplacées dans les 10 prochaines années en raison de la désertification. « La sécheresse désagrège les sociétés, détruit l'économie, ravage la nature ; Tandis qu'un humain sur deux souffre des impacts de la dégradation des terres. Mais, il existe des solutions », a déclaré Ibrahim Thiaw, secrétaire exécutif de la CNULCD lors de l'ouverture de la Cop 15. Selon la FAO, Les femmes subissent fortement les effets de la désertification au Sahel et en Afrique de l'Ouest, notamment en ce qui concerne l'accès à l'eau.

Les solutions à la désertification sont essentiellement liées à la restauration des écosystèmes. C'est le lieu de rappeler que nous sommes dans la Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes. L'Objectif de développement durable numéro 15 (ODD

15), dispose encore d'une marge de 8 années pour espérer connaître un petit succès.

Edem Dadzie

Yabre Dago

Une riche expérience d'administrateur au service de la Ceni

Un mois après sa mise en place, la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) a élu son bureau. L'institution en charge de l'organisation des prochaines élections a à sa tête, Yabre Dago, un Togolais qui dispose d'une riche expérience dans l'administration publique.

Le bureau exécutif de la nouvelle Ceni est composé comme suit : président : Yabré Dago (société civile) ; vice-président : Homawoo Jean-Claude (UFC) ; 1er rapporteur : Dossekpli Messan (société civile) ; 2e rapporteur : Tchao Christophe (Unir). Diplômé de l'Université IIAP Paris (France) en Administration publique

gestion des ressources humaines, M. Dago a eu la maîtrise en droit à l'Université du Bénin en 1982. Il est aussi diplômé de l'Ecole nationale d'administration (ENA), en 1984. Inspecteur du travail et des lois sociales, Yabre Dago a été directeur général de la Fonction publique, directeur de cabinet au



Yabre Dago

ministère de la justice et conseiller à la primature.

En 2017, il a été nommé au sein de la Commission

de réflexion sur les réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles. Il est auteur de plusieurs publications sur le droit du travail à savoir : l'administration de l'Etat du Togo, droit de la fonction publique togolaise, les principaux textes relatifs aux agents publics de l'Etat, et le droit au travail togolais. Rappelons que Yabre Dago a été élu à la Ceni en tant que représentant de la société civile.

TM

Foire dédiée aux personnes handicapées

Obi Tchamsi au service de « Mon Beau Village »

La première édition de la foire « Mon Beau Village », a lieu les 6 et 7 mai 2022, au Palais des congrès de Lomé. Initiée par la maison de coupe et de stylisme "Credaniah", ladite foire a été dédiée aux personnes en situation de handicap qui disposent désormais d'une vitrine d'exposition de leur savoir-faire au Togo. Si cette foire a été concrétisée, c'est en partie grâce à Obi Tchamsi.



Obi Tchamsi en discussion avec les participants

Les personnes physiquement diminuées se sont exprimées dans « Mon Beau Village », une foire d'exposition et d'échange initiée par Crédaniah Akoko Folibey, une Togolais qui surpasse son

handicap. Elles ont été une trentaine à exposer à cette foire des œuvres innovantes et créatrices. «La situation sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap dans le monde et au Togo est

caractérisée par le manque d'intégration professionnelle. L'expansion de la Covid-19 n'a pas épargné les personnes à mobilité réduite. Notre projet vient répondre à un besoin fondamental pour pallier

ce constat », explique la promotrice. La géniale idée de Crédaniah a été brillamment matérialisée par Obi Tchamsi, coach-consultante et formatrice en entreprise. « Mme Folibey a souscrit à un accompagnement d'un an chez moi pour l'aider à réorganiser sa structure afin que l'excellence y soit. C'est à la fin de ce mentorat qu'elle a eu l'idée de mettre de la lumière sur les talents des personnes en situation de handicap. Avec mon équipe, j'ai travaillé sur l'idée pour la rendre concrète et voici aujourd'hui les résultats. Cette foire socio économique vient apporter des solutions au chômage, à l'inclusion sociale et au changement de l'image socioéconomique et culturelle du pays», a déclaré Obi Tchamsi, coordinatrice du projet. Actuelle vice-coordonnatrice internationale de la

jeunesse du Forum international des femmes de l'espace francophone (Fifef) de toute l'Afrique et coordonnatrice régionale ouest-africaine de l'association Youth Awake, Obi Tchamsi est PDG de SDK Group, une structure qu'elle a créée en 2018, qui comporte trois démembrements, notamment SDK studio dance, SDK boutique (vente d'accessoires de mode) et SDK conseil (coaching, formation, mentorat). « Mon Beau Village » est un projet qui entend promouvoir à travers l'exposition, participation au développement socio-économique et culturel des personnes en situation de handicap, promouvoir les activités génératrices de revenus (AGR) auprès de ces personnes cibles, afin qu'elles puissent avoir une place de choix dans la consolidation de la paix et du renforcement de la cohésion sociale au Togo.

Attipoe Edem Kodjo



CHALLENGE TRIPLE 7

Fêtez les 7 ans de votre Banque

CONCEPT DE LA CAMPAGNE

- Vous êtes client ou non de la banque, recommandez 7 contacts (parents, amis, partenaires d'affaires, etc...), faites-les ouvrir chacun un compte dans l'une de nos agences et vous êtes l'heureux gagnant.
- Communiquez votre numéro de téléphone à votre filleul en guise de clef de votre parrainage. Rassurez-vous de communiquer un seul numéro de téléphone à tous vos filleuls.

RECOMPENSES

- 7 recommandations concrétisées donnent droit à un gain en ressources financières d'une valeur de **3x7x1000 XOF soit 21.000 F cfa.**
- Si dans la panoplie des 7 comptes recommandés et créés il y a au moins « deux comptes Epargne Diaspora » ou « deux comptes Wadia », le gain est de **4x7x1000 XOF soit 28.000 F cfa.**
- Votre gain est versé sur votre compte épargne. Si vous n'avez pas encore un compte épargne dans nos livres, il vous sera créé un d'office.

Oxy Conseil



La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>

